

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ . . .	6 h 25	1 h 14	5 h 50	PARIS. — Départ . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ . . .	4 h 35	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ . . .	5 h 10	11 h 10	3 h 14
Mercuès . . . . .	6 41	1 14	6 6	Monsempron-Libos—Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts . . . . .	4 45	10 45	5 31	Montauban. — Départ . . .	7 25	10 35	4 50
Parnac . . . . .	6 54	1 26	6 19	Fumel . . . . .	8 48	3 45	9 3	Fonneuve . . . . .	5 1	11 1	5 49	Albias . . . . .	7 40	10 49	5 10
Luzech . . . . .	7 3	1 34	6 28	Soturac-Touzac . . . . .	9 1	3 28	9 16	Albias . . . . .	5 40	11 10	5 57	Réalville . . . . .	7 51	10 58	5 23
Castelfranc . . . . .	7 18	1 47	6 44	Duravel . . . . .	9 10	3 38	9 26	Montpezat . . . . .	5 23	11 23	6 10	Caussade . . . . .	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque . . . . .	7 31	1 59	6 58	Puy-l'Evêque . . . . .	9 19	3 48	9 36	Borredon . . . . .	5 53	11 53	6 42	Borredon . . . . .	8 17	11 19	5 56
Duravel . . . . .	7 43	2 8	7 8	Castelfranc . . . . .	9 34	4 5	9 52	Caussade . . . . .	6 3	12 8	6 56	Montpezat . . . . .	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac . . . . .	7 53	2 18	7 18	Luzech . . . . .	9 47	4 19	10 6	Réalville . . . . .	6 12	12 22	7 8	Montpezat . . . . .	9 15	12 8	7 11
Fumel . . . . .	8 6	2 29	7 32	Parnac . . . . .	9 57	4 30	10 17	Albias . . . . .	6 20	12 33	7 18	Labenque . . . . .	9 41	12 26	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 13	2 35	7 39	Mercuès . . . . .	10 9	4 43	10 29	Fonneuve . . . . .	6 28	12 45	7 28	Cieirac . . . . .	9 53	12 36	7 54
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arriv. . . .	10 25	5 4	10 47	Montauban. — Arriv. . .	6 39	1 2	7 45	Sept-Ponts . . . . .	10 9	12 49	8 12
								TOULOUSE. — Arriv. . .	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée . . .	10 18	12 57	8 22

Cahors, le 24 Juin.

## NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 22 juin 1886.

L'EXPULSION DES PRINCES

M. Marcou. — Le projet de loi ne vise que les prétendants ; il laisse en dehors les familles des princes. Je le regrette, car quand on fait une exécution...

M. Paris. — Le mot est heureux. (Applaudissements à droite).

M. Marcou. — Quand on fait une exécution il faut la faire complète. Qu'est-ce qu'un prétendant ? C'est un roi en expectative ; et s'il ne conspirait pas, il mentirait à son origine ; son parti l'appellerait lâche et déserteur. Donc, il est voué à conspirer jour et nuit. (Hilarité générale).

Vous allez émettre un vote qui engagera votre responsabilité. Le danger est réel ; il s'agit du salut de la République, car les membres du parti royaliste se sont rendus dangereux par leur talent, leur science, leur doctrine, leur foi politique. (Très bien ! très bien ! à droite).

M. Bardoux. — Il n'y a pas de souffrance plus grande que l'exil. Ceux d'entre vous qui ont été exilés ne pourront pas renouveler pour d'autres les supplices qu'ils ont endurés ; je suis sûr qu'ils ont l'âme trop haute pour cela ! (Mouvements divers).

J'ai toujours protesté contre de pareilles mesures ; sous l'Empire, j'ai défendu à la barre ceux qu'on poursuivait. (Interruptions prolongées à gauche).

Lorsqu'on soulève une question semblable, il faut être certain de l'opinion du pays. Or, le pays ne s'occupe pas du mariage factueux, mais plutôt de la crise qui l'accable et il vous demande d'y apporter un remède. Si le pays ne se passionnait pas pour cette question, pourquoi la soulever ? Pourquoi agiter le pays si souvent ! Espérez-vous, par là, en finir avec les prétendants ? Non ! vous n'en finirez pas ; car avec un gouvernement d'opinions, les majorités n'en finissent jamais avec les minorités. Il faut qu'elles les tolèrent.

On en finit, au contraire, en gouvernant bien et, surtout, en respectant la séparation des pouvoirs.

Mais les proscriptions ne terminent rien. Vous allez imposer à la France un affront que, pour ma part, je ne lui infligerai pas. (Applaudissements prolongés à droite et au centre).

M. de Freycinet. — Aucun gouvernement sérieux ne peut supporter, comme le disait M. Thiers, que la personification de l'espérance d'un autre gouvernement aspire à se substituer à lui. Cela fait naître dans l'esprit des populations l'idée que le gouvernement établi est faible et que son existence est précaire.

Je ne conteste pas que ceux qui veulent rétablir la monarchie ont le droit de travailler à la réalisation de leurs espérances ; mais le jour où les princes veulent prendre une attitude, ils doivent imiter le comte de Chambord.

On dit que l'éloignement des princes ne nous débarrasserait pas des comités et des associations de tout genre qui travaillent au renversement de la République. Assurément non ; car pour résister à cette action, il faut d'abord l'union du parti républicain qui s'est divisé trop tôt. Il faut que les divisions disparaissent ! Je ne veux pas dire qu'il faille céder aux réclamations des partis extrêmes. Est-ce moi qui ai pris l'initiative de ce projet ? J'ai tout fait pour l'éloigner. J'ai tout fait pour empêcher de lui donner une rigueur trop grande. Le rôle du gouvernement a donc été modérateur. (Vives protestations à droite).

On nous dit que nous réservons notre indulgence pour les partis avancés, quand, au contraire, nous avons, en toute circonstance, déployé la plus grande énergie contre eux. (Protestations à gauche ; hilarité à droite.) Jamais l'ordre n'a été maintenu avec plus de force.

M. Paris. — Même à Decazeville ? (Très bien ! à droite).

M. de Freycinet. — Surtout à Decazeville. (Vives protestations sur un grand nombre de bancs).

M. Paris. — Destituez M. Cayrade.

M. de Freycinet. — Avez-vous eu en France le contre-coup de ce qui s'est passé au dehors ? Avez-vous eu la reproduction des troubles de Belgique et d'Angleterre ? L'anniversaire de la Commune s'est passé sans que vous vous en aperceviez. Nous sommes un gouvernement auquel l'énergie ne manquera jamais pour faire respecter la loi ; et si la loi était

insuffisante pour maintenir l'ordre, nous en réclamerions une autre.

On a parlé d'une loi de confiscation. Je la repousse, comme l'immense majorité du Parlement.

Voix à droite : Ce n'est pas vrai ! (Emotion).

M. de Pressensé. — Et vos successeurs ? (Bruit prolongé).

M. le président du conseil. — Je ne puis répondre que de moi-même. Je terminerai par une seule considération. Je crois devoir peser sur un corps aussi sage, aussi politique que le Sénat ; et, m'adressant à ceux de mes amis qui s'apprentent à voter contre moi, je leur demande au nom de leur passé qui sera leur honneur dans l'histoire, je leur demande de réfléchir aux conséquences de leur vote.

La question est posée. Il ne dépend de personne d'empêcher qu'elle reste ouverte. Si vous ne la résolvez pas, ce sera un triomphe pour le parti monarchique. Songez aux conséquences énormes de votre vote, qui pourra amener la défaite de la République et le triomphe de la monarchie.

M. le marquis de Malleval. — En 1831, comme aujourd'hui, l'initiative des mesures de proscription venait de l'extrême-gauche ; et si l'on adopta la loi proposée, cela tint à ce que l'on était en pleine guerre civile. Le roi Louis-Philippe regretta profondément cette mesure. (Très bien ! à droite).

M. Bérenger, rapporteur. — Vous vous rappelez les sacrifices que nous avons faits pour l'établissement de cette République. C'est justement parce que nous avons fondé cette République, en en faisant un gouvernement fidèle à son principe, que nous vous disons : Nous ne pouvons accepter une mesure qu'on nous propose sans motif, et nous engager dans une voie pleine de périls.

M. de Freycinet en est arrivé à proposer une mesure que M. Basly ne consent pas à voter. Il est vrai que celui-ci réclame la confiscation. M. le président du conseil a dit qu'il n'y consentirait jamais ! Il avait fait la même promesse pour l'expulsion.

M. de Freycinet. — Je n'avais pas dit « jamais ».

M. Bérenger. — Vous aviez dit « jamais », sans causes graves. Où sont donc ces causes graves ? (Très bien ! à droite).

Nous vous demandons de faire un droit commun, qui permette à la République de se défendre ; mais ce que nous ne pouvons pas vous accorder, ce sont

des lois d'exception, lesquelles ne sont que des condamnations prononcées par le pouvoir qui n'a aucune compétence pour cela. (Applaudissements répétés à droite et au centre).

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Vous faites un appel à vos amis, et vous dites que la République est compromise si votre projet n'est pas voté. Dans notre gouvernement, il y a deux garanties : le pouvoir exécutif et le Sénat ; mais la première disparaît, quand le chef du pouvoir exécutif cède par défaillance, et qu'il soutient des idées contraires aux siennes. Quant à la seconde, on veut la supprimer aussi en demandant au Sénat de céder, contrairement à ses convictions.

Au-dessus de mes affections, je place l'intérêt de mon pays. Aussi suis-je heureux de voir se poser la question entre la République modérée et la République violente et sanglante. (Interruptions à gauche ; applaudissements à droite.) J'en appelle à la France libérale de vos faiblesses et de vos violences. (Nouveaux applaudissements à droite).

On ne peut s'arrêter, M. le ministre, dans la voie où vous êtes entré. Vous continuerez la persécution religieuse, l'épuration, le désordre dans le budget, les mesures d'expulsion. Nous avons combattu contre tout ce système, nous le combattons encore.

Si, contre notre désir, vous votez le projet actuel, nous resterons l'avocat de toutes les grandes choses que vous attaquez. Nous vous plaindrons, mais nous ne nous plaindrons pas. (Vifs applaudissements).

VOTE DE LA LOI

Voteants, 259 ; majorité absolue, 130.

Pour, 137 ; contre, 122 ; abstentions, 28.

## La loi d'expulsion

ET LA PRESSE

République française. — Maintenant le câble est coupé à droite ; il faut, et sans retard, couper le câble radical.

XIX<sup>e</sup> Siècle. — La constance de l'accord du Sénat avec les autres pouvoirs publics, donne une nouvelle force à la République en emportant les rêves d'avenir des partis réactionnaires.

Siècle. — Ce vote fait le plus grand honneur à la haute assemblée et témoigne de son esprit po-

La femme lui prit le bras et le serra nerveusement à faire crier le jeune homme.

— On me l'a volée, vous dis-je, on me l'a volée... et c'est lui !...

— Vous avez des soupçons ? demanda le jeune homme intéressé malgré lui.

L'inconnue le regarda d'un air indéfinissable.

— Il faut porter plainte.

— J'ai porté plainte.

— Eh bien ?...

— On m'a promis de faire des recherches, une enquête...

— Vous savez où demeurent l'homme que vous soupçonnez ?

— Oui.

— Il faut aller chez lui !

— J'y suis allée...

— Et vous n'avez rien découvert ?

— Rien... Parti en voyage... A l'étranger, sans doute... Où le prendre ? Où le trouver ?

— Et le commissaire que vous a-t-il dit ?

— Il a haussé les épaules, comme vous d'abord.

Il m'a dit que je la retrouverais, ma fille ; qu'elle s'était égarée ; qu'il allait s'enquérir auprès de ses confrères. Mais il ne trouvera rien, je le sais.

Ce sont des paroles en l'air ; de l'eau bénite que l'on m'a jetée sur la tête. L'homme est riche. Il est puissant. Et je suis pauvre. Et je n'ai pas de preuves. Et on m'enverra promener. Et ma fille est perdue pour moi... bien perdue ! Et je ne la verrai plus !

La pauvre femme s'arrêta, suffoquée par les larmes.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

I

UNE MÈRE EN LARMES

Les portières des fiacres claquaient sans interruption, au milieu des cris, des éclats de rire et des appels de cochers. On entendait ensuite, s'éloignant dans toutes les directions, les roulements sonores des roues sur le macadam durci.

Cette animation dura environ une demi-heure.

Une heure du matin, le boulevard était désert.

La rangée de bancs de gaz de l'établissement était éteinte et la chaussée retombait dans l'obscurité, à peine combattue par les lampadaires fort espacés de la ville de Paris.

Et cependant, les portes du bal n'étaient pas fermées encore, bien que tout bruit de musique eût cessé.

On entendait à l'intérieur de bruyants éclats de rire et le cri qui avait excité tant d'enthousiasme au moment de l'entrée des masques soulevait encore de bruyantes acclamations.

Farandole était resté avec sa bande, à laquelle il avait payé une dernière tournée de vin chaud dans la salle abandonnée. Toujours les derniers, quand il s'agissait de s'amuser.

Cependant le patron, craignant une contravention, était intervenu. Il fallait sortir. Le groupe apparut en haut du perron, encore éclairé par un réverbère.

Les rubans si coquets du chapeau de Farandole étaient noués et fripés. Le costume blanc avait perdu sa fraîcheur. Le jeune homme, l'œil allumé, semblait flageoler sur ses jambes.

Autour de lui, ce n'étaient plus des cris que l'on poussait, mais des véritables hurlements.

La bande dégingola les marches en tumulte.

— Eh ben ! c'est bien rigolo, dit une voix, plus de sapins !

— Et nos jambes ? cria Farandole.

— Avec ça que tu en prends souvent, des sapins ! fit une voix gouailleuse, à l'adresse du premier qui avait parlé. Ne dirait-on pas que monsieur va en coupé comme les duchesses ?

— Possible que je n'en prenne pas des sapins, dit le premier. J'aime mieux boire la monnaie, mais quand je n'en vois pas, ça me manque ! Rapport que si je voulais en prendre...

Une voix l'interrompit.

— Malheur, tu me fais rire ! T'es comme les camarades, t'iras en voiture quand tu marcheras les pieds en avant !

Un bruyant éclat de rire suivit cette facétie lugubre.

La bande avait descendu l'escalier en pierre. Elle allait s'engager sur le trottoir à droite, quand, tout à coup, Farandole, qui marchait devant, s'arrêta :

— Stop ! cria-t-il.

Chacun fit halte.

Le peintre avait aperçu sur la chaussée une

petite voiture pleine d'oranges. Une femme était étendue en travers, écrasant ses fruits dorés de son poids. Toutes les autres marchandes, comme elle, étaient parties depuis longtemps. Que faisait-elle là, à cette heure, toute seule, dans cette brume glacée ? Était-elle malade ou ivre ? Dormait-elle ?

L'abandonnée n'avait pas fait un mouvement ; elle semblait n'avoir pas entendu l'arrivée des jeunes gens, qui faisaient pourtant assez de tapage. Farandole s'était arrêté surpris.

Il frappa sur l'épaule de l'inconnue.

— Et ! la mère, dit-il, nous sommes donc endormie ? On est mieux dans son lit qu'ici pour pioncer... La bise pique...

La femme avait levé la tête en sursaut, effarée, en larmes... ne voyant rien. Elle resta un instant sans répondre, puis un sanglot la secoua tout entière ; un sanglot profond, déchirant, qui fit frémir Farandole et ses compagnons.

Ma fille ! cria-t-elle, je veux qu'on me rende ma fille !

— On avait entouré la voiture très émus.

— Elle est donc perdue, égarée, votre enfant ? demanda Farandole plein de compassion pour cette douleur terrible.

La marchande regarda d'un air farouche.

— Perdue, dit-elle. On me l'a volée ! Oh le gueux !

Les compagnons de Farandole avaient fait un mouvement de surprise.

Le jeune homme s'était approché.

— Voyons, la mère, dit-il doucement, il ne faut pas vous faire des idées comme ça. On ne vole plus les enfants que dans les romans et dans les pièces de théâtre. C'était bon autrefois...



litique et de son sincère dévouement aux institutions républicaines.

**Intransigeant.** — Le Sénat a fait sa soumission. Espérons que, désormais, les députés et les ministres ne nous opposeront plus la prétendue résistance du Sénat aux réformes qu'ils n'osent présenter de peur d'un échec auprès de la Chambre haute.

**Journal des Débats.** — Nous félicitons les sénateurs républicains du Sénat qui ont refusé de se faire les complices de l'acte d'injustice et d'imprudence qui vient de se commettre. Ce sera devant l'histoire l'honneur de nos amis du Sénat, d'avoir offert au milieu de la défaillance de presque tous, le spectacle d'un parti qui ne s'abandonne pas.

**Gaulois.** — La République a fait tomber le dernier bandeau qui pouvait encore boucher les yeux à quelques honnêtes gens et le vide se fera autour d'elle. Elle va se voir mise en quarantaine, dans le pays qu'elle est censée gouverner.

**Figaro.** — Le vote d'hier n'a surpris personne. C'est à peine si le nombre de voix a jeté quelque étonnement chez les princes ou leurs amis.

**Soleil.** — La Révolution arrive ; on l'entend qui monte comme la mer. Pendant ce temps-là, M. de Freycinet exile les princes ! Voilà du temps et du courage bien employés.

Eu, 23 juin, midi.

La dépêche annonçant le vote du Sénat est arrivée hier soir au château, à huit heures et demie, à l'adresse du marquis de Beauvoir, qui l'a remise immédiatement au comte de Paris. Le comte de Paris l'a lue à haute voix. Il était très pâle, ainsi que tous les membres de la famille et que tous les assistants.

Le duc d'Orléans et le prince Henri n'ont pu retenir leurs larmes et ont éclaté en sanglots. Le comte de Paris a dit : « La résignation fait saints, mais ne fait pas rois. »

Tous les princes, sauf le duc de Nemours, étaient présents.

On lit dans la Gazette de France :

C'est sous la forme de lettre-déclaration que paraîtra le manifeste que M. le comte de Paris adressera au pays pour protester contre la mesure qui le frappe, et tracer le programme du parti monarchique. Cette lettre sera publiée simultanément à Paris et en province, vendredi matin.

Paris, 23 juin, soir.

Le prince Victor est parti pour Bruxelles, par le train de 6 h. 20.

A la gare, les cris de « Vive la République ! Vive l'Empire ! Vive le prince Victor ! » mêlés à quelques coups de sifflets se sont faits entendre.

Aucun incident à signaler.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Notre compatriote, M. Daphnéieux, trésorier-payeur général à Avignon, nommé par décret du 22 mai, à la trésorerie générale des Ardennes et non installé, est nommé trésorier-payeur général de l'Oise.

**Clergé.** — Par décision de Monseigneur ont été nommés : — Curé de Montamel, M. Marty, curé de Nadillac ; — curé d'Anglars

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

86

## LA FAMILLE CAVALIÉ

XXIV FOLIE

— Un crime venge, oui... mais délivre-t-il ? Je peux attirer sur ceux qui sont restés debout d'intolérables châtements, je puis déchaîner de nouveau la guerre civile... J'étais fou ! fou ! Cette idée-là me vient quelquefois. Je songe qu'une aberration s'est emparée de mon cerveau... C'est égal, je souffre moins maintenant... Où donc avais-je la tête ? Tuer ! assassiner ! moi un grand artiste. Que dirait mon frère, mon frère bien-aimé ? mon Edwin ! Il maudira ma mémoire... Eh bien, non, cela ne sera pas. Cet homme vivra... Il y eut un repos de quelques minutes dans cette conscience troublée, pendant lequel tout ce qu'il y avait de réellement supérieur dans cette nature reprit immédiatement le dessus.

— J'ai honte, balbutia-t-il. Quoi ! j'ai pu couvrir de pareilles idées ? Moi, un honnête homme, un homme de cœur, j'ai pu concevoir une pareille atrocité ? Il fallait que je fusse en démençe ! Quel démon m'a tenté ? Quelle voix maudite est venue me parler de patriotisme à propos d'un crime ? Un crime ! J'ai déjà prononcé ces deux mots-

(Luzach), M. Lacoste, curé de Boissières ; — curé de Boissières, M. Darnis, curé de Brouelles ; — curé de Brouelles, M. Destroel, vicaire de Cressenac ; — vicaire de Cressenac, M. d'Artaqui, vicaire de Prendeignes.

M. Bourrier, sous-inspecteur de l'Enregistrement, des domaines et du Timbre, de 3<sup>e</sup> classe, dans le département du Lot, est appelé, en la même qualité, dans le département de la Haute-Loire.

M. Miremanda, sous-inspecteur de l'enregistrement, de 3<sup>e</sup> classe, dans le Finistère, est appelé en la même qualité, dans le Lot, en remplacement de M. Bourrier.

Par décision du conseiller d'Etat, directeur général des Contributions indirectes, en date du 9 juin, notre compatriote M. Louis Gabin, employé, des Contributions indirectes à Ruffet (Charente), est appelé, en la même qualité, à Agen.

La société agricole et industrielle du Lot, dans sa dernière séance, a voté la somme de cinquante francs en faveur de la création de l'institut Pasteur.

Elle a exprimé le regret que ses ressources budgétaires ne lui aient pu permettre de souscrire pour une somme plus élevée.

Le ministre des postes et télégraphes vient de décider qu'à l'avenir, les avis de traite expédiés par les commerçants et les facteurs d'avoit, seraient compris, au point de vue de la taxe, dans la catégorie des papiers d'affaires, au même titre que les factures de débit.

M. le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée a décidé que trois commissions, composées d'officiers de troupes à cheval, fonctionneront dans les places de Toulouse, d'Auch et de Montauban, du 1<sup>er</sup> juillet au 14 août prochain, à l'effet de constater l'aptitude en équitation des candidats au volontariat d'un an, qui désirent servir dans la cavalerie.

Ces commissions se réuniront aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

**Commission de Toulouse.** — Au manège du quartier d'artillerie, le samedi de chaque semaine (à partir du 10 juillet), à neuf heures du matin.

**Commission d'Auch.** — Au manège du quartier de cavalerie, le jeudi de chaque semaine, à neuf heures du matin.

**Commission de Montauban.** — Au manège du quartier de cavalerie, le vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin.

Les jeunes gens pourront se présenter indifféremment devant l'une ou l'autre commission.

**Gourdon.** — Dimanche dernier, une foule assez considérable s'était rendue à la mairie de Gourdon pour assister à la conférence agricole annoncée.

Avec une grande compétence et dans un langage mis à la portée de tous, M. Edmond Castagné, de St-Céré, a traité la question suivante : « De la routine en agriculture. »

Le conférencier a parlé ensuite de son nouveau journal « Le Travailleur » et quelques abonnements ont été souscrits.

là tout à l'heure, et ils m'ont fait frissonner. Le patriotisme est un trop beau sentiment pour inspirer une action coupable. J'ai pris ma haine pour mon devoir.

Ne m'a-t-il pas déjà dit tout cela autrefois, ce hardi marin, qui m'a guéri de ces idées qui me donnent le vertige ? Le vertige ! Car c'est l'abîme sur lequel je me penche, et m'attire.

Il fit quelques pas sur la route, marchant toujours dans une direction opposée à celle de la ville.

— J'avais raison tout à l'heure, continua-t-il. La guerre est finie ; les haines sont bien près de se calmer. C'est une affaire de temps et de patience. Lincoln disparu, il en viendrait un pire. Sa mort servirait de prétexte à des cruautés prévues, à des exactions sans nombre. Qui le remplacerait ? Andrew Johnson, qui est vice-président. Celui-là est un honnête homme, mais au bout de deux ans il faudrait en nommer un autre. Quel serait cet autre ? Grant, Butler, ce bandit. Qui sait ? Non : Lincoln vivra.

Ainsi, il en arrivait à raisonner logiquement sur la portée et les conséquences du crime. Cependant la folie diminuait : il demeurait calme, depuis que sa tête refroidie concevait mieux la vérité des choses.

— A quoi bon discuter ainsi avec moi-même ? reprit-il après une pause. J'allais commettre un crime, c'est-à-dire une action vile, lâche : cela doit me suffire. Je me sens mieux. Je vais rentrer en ville, et j'irai prévenir John White qu'il n'ait plus à compte sur moi. Il m'accusera, sans doute ; peu m'importe. J'aurai rempli mon devoir. Quand on est en paix avec sa conscience, on ne doit pas

**Le Travailleur Journal agricole et industriel du Sud-Ouest.** — Le siège de ce journal agricole et industriel précédemment installé à St-Céré, vient d'être transféré au chef-lieu du département.

Cette publication nécessaire aux agriculteurs de la région, momentanément suspendue pour causes de transformations importantes, deviendra hebdomadaire. Le prix d'abonnement reste fixé à 6 fr. par an.

Nous avons compris qu'il est absolument indispensable d'approprier ce journal aux besoins de la région ; aussi les cultivateurs trouvent-ils dans notre texte les renseignements les plus précis, les théories les plus exactes et la bonne foi la plus complète.

Nous possédons déjà des collaborateurs dans tous les cantons du département du Lot et nous ouvrons nos colonnes à tous les dévouements et à toutes les intelligences.

Le rédacteur en chef,  
Edmond Castagné.

### La campagne du Tonkin.

Après entente entre les ministres de la guerre et de la marine, il a été décidé que les opérations de guerre du Tonkin et dans l'Annam peuvent être considérées comme terminées dans les pays nouvellement soumis au protectorat de France. A dater du 1<sup>er</sup> juillet 1886, les militaires et fonctionnaires de tous grades, faisant partie de la division d'occupation, n'auront plus droit à la campagne double par année de séjour dans l'Indo-Chine. S'il survient ultérieurement des opérations de guerre au Tonkin ou en Annam, le bénéfice de la campagne double serait accordé, par décision spéciale, aux troupes qui auraient pris part à ces opérations.

**Rodez.** — Pendant la durée du procès Watrin, 220,000 à 230,000 mots ont été lancés de Rodez. La recette télégraphique s'est élevée de 10,500 à 11,000 fr.

— Avant de se séparer, la Cour d'assises, jugeant sans l'assistance du jury, a condamné par contumace le sieur Soulagès, ex-médecin à Decazeville, accusé de faux, à vingt ans de travaux forcés.

**Accident.** — Nous avons le vif regret d'apprendre, que le félibre Castela, bien connu à Cahors, et son gendre, M. Daiché, de Piquecos, ont été victimes d'un accident de voiture, sur la route de Montauban à Loubéjac. La voiture a versé et M. Castela à eu deux côtes enfoncées, tandis que M. Daiché a eu l'épaule luxée.

Nous voulons espérer que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

**Contraventions** ont été relevées par la police de Cahors : contre Bassel Louis, Roly Emile, Gomès Emile, Auzère Auguste, pour roit et jet de pierres, contre les maisons de la rue des Cadourques.

— Contravention a été relevée contre le nommé Jouvès Léon, limonadier, boulevard Gambetta, pour fermeture tardive de son établissement.

**Procès-verbal.** — Les agents de ronde de nuit, ayant rencontré à minuit 1/4 le nom-

s'occuper du reste.

A quoi tiennent souvent les destinées d'un peuple ? Booht était redevenu l'homme sensé, calme, loyal qu'il était autrefois, alors que la folie ne s'était pas encore despotiquement emparée de son cerveau. Il prit une autre direction et revint vers la cité. Un vent assez fort s'était levé. Tout à coup, il entendit derrière lui des bruits de pas nombreux, comme ceux que ferait un régiment en marche.

— Ce sont des troupes, pensa-t-il.

Ce mot « troupes » éveilla dans son esprit l'idée de ces quatre années de guerre pendant lesquelles son pays avait lutté avec une énergie si grande, pour être à la fin vaincu par la force du nombre, par l'écrasante supériorité des bataillons.

— Et c'est M. Lincoln qui est l'auteur de tous ces désastres ! se dit-il... Allons ! haut le cœur ! Je ne veux plus que des semblables idées me troublent.

Comme il marchait lentement, il fut promptement rejoint par les soldats. Alors il se campa sur un des côtés de la route, pour livrer passage. La lune, au milieu d'un ciel sans nuages, éclairait cette scène. Il regarda, et voila ce qu'il vit...

Un piquet de trente soldats fédéraux entourait une cinquantaine de soldats confédérés : des prisonniers, condamnés sans doute à quelque peine afflictive pour des actes d'insubordination, puisqu'on ne les avait pas mis en liberté avec les autres. Ces malheureux avançaient, le front baissé, dans une attitude de désespoir qui navrait. Leurs mains attachées derrière le dos, et une entrave joignait leurs pieds, pour qu'ils ne pussent avoir ni la tentation ni le moyen de fuir, au cas où la

tentation leur serait venue. Les fédéraux tenaient leur fusil sous le bras, comme font les chasseurs en plaine, afin d'avoir le temps de tirer le gibier.

Rien qu'à voir ces infortunés, on devinait tout ce qu'ils avaient dû souffrir. Leurs traits livides, creusés, flétris, racontaient éloquentement ces quatre années de batailles héroïques, pendant lesquelles pas un d'entre eux n'avait faibli : les attaques nocturnes, les tortures de la faim et de la soif, les corps livrés aux ardeurs du soleil en été, à la glace du vent en hiver ; les nuits sans sommeil, où tout manquait, couvertures et vêtements ; enfin les marches forcées sous Jackson le Silencieux.

Booth s'était arrêté court à la vue de ces prisonniers. Son corps courbé se redressa subitement, comme s'il eût été mû par un ressort.

Les infortunés paraissaient morts de faim et de fatigue. L'un d'eux, épuisé, anéanti, tomba sur la route. Ils avaient trop souffert pour n'être pas résignés à tout. Et pourtant, ils avaient tous une famille quelque part ; chacun d'eux avaient laissé, là-bas, au logis, le vieux père ou la vieille aïeule ou la jeune sœur ; que dirait la fiancée quand elle verrait que le promis si longtemps attendu ne revenait pas ?...

...Ils passèrent... Booth frissonnait de tous ses membres. Une sueur froide coulait sur son front pâle. Ils étaient déjà loin qu'il regardait encore affolé, exaspéré... désespéré !

— Et voila la guerre civile ! murmura-t-il, l'œil étincelant, et les dents serrées !

Albert Delpit.

(A suivre).

**Un crime** abominable a été commis à Belcastel, chef-lieu d'une petite commune de l'arrondissement de Rodez.

Pris d'un véritable accès de folie furieuse, un individu, nommé Laporte, a saisi son enfant, fils unique, un charmant bébé de quatre ans, et l'a saigné absolument comme on égorge un veau dans nos campagnes.

Le meurtrier est arrêté.

Un fait qui vient encore prouver le dérangement d'esprit de ce malheureux : Dernièrement, dans une foire, il a acheté sans motif tous les moutons qu'il a pu trouver ; puis il s'est sauvé sans s'inquiéter autrement de l'étonnement que provoquait sa conduite.

## Revue Agricole

### Le crédit aux vignes de France.

— Dans l'état de crise à peu près général que traverse l'agriculture en Europe, les regards se portent toujours vers la France, comme vers la grande initiateur des efforts et des progrès réalisés pour en conjurer les effets. De toutes les cultures, celle qui a éprouvé le plus de mécomptes, depuis vingt ans, c'est la culture de la vigne, et c'est vers elle cependant que se reportent toutes les espérances lorsqu'il s'agit de reconstituer la fortune publique des nations occidentales.

L'exemple de ce qui s'est fait en France pour la défense de la reconstitution des vignobles a trouvé partout des imitateurs.



On possède aujourd'hui les armes ou les moyens suffisants pour vaincre les fléaux qui ont semé autour de nous tant de ruines, mais les ressources financières manquent à la plupart des travailleurs pour commencer leur œuvre. Si la reconstitution des vignobles détruits ne peut s'exécuter qu'à prix d'argent, il n'est pas d'opération agricole (tout en faisant la part des mécomptes) qui soit aussi rémunératrice pour les capitaux et qui leur offre des garanties plus effectives et plus matérielles. C'est par le « Crédit aux vignes de France » que doit commencer la mise en œuvre de cette grande association entre la production du sol et les capitaux de l'épargne, que l'on appelle le **Crédit agricole**.

La voie si longtemps cherchée nous semble trouvée; l'initiative est partie de la Gironde. Elle a fait son chemin dans plusieurs départements, et paraît sur le point de se réaliser dans le Var. Elle doit prendre des formes diverses suivant les intérêts et les ressources agricoles de chaque région, et continuer une grande association, dirigée par un conseil d'agriculteurs de savants et de financiers, capables de donner à l'institution une véritable impulsion nationale.

La Société d'agriculteurs du Var a donné son approbation et aussi son patronage à « la reconstitution des vignobles du midi par société financière. » Nous savons que sur d'autres points, dans la Dordogne et dans la Charente, cet exemple sera suivi. Tout semble indiquer que nous allons entrer dans la période de la renaissance viticole; nous secondons de tout notre pouvoir ces généreux efforts destinés à maintenir la supériorité des vins de France par le **Crédit aux vignes de France**.

Voici un extrait des statuts de la société en projet, déposés au mois de mars dans les minutes de M. Vassivière, notaire à Bordeaux, pour la défense des vignes contaminées et la reconstitution des vignes détruites :

ARTICLE PREMIER. — Cette Société a pour objet :

1° De reconstituer les vignobles détruits, de guérir les vignes contaminées et de préserver celles qui sont encore indemnes.

Dans ce but, elle passe, avec les propriétaires de vignes, des traités dont les conditions seront réglées de gré à gré, mais qui contiendront tous les clauses formelles suivantes : La Société administre la propriété qui lui est confiée aux lieux et places du propriétaire, et en prenant à sa charge les dépenses de reconstitution, de traitement et les frais de culture sans exception d'aucune sorte, y compris les impôts et assurances ;

2° D'acquiescer tous vignobles contaminés ou détruits et autres immeubles pour accélérer la reconstitution ;

3° De faire toute opération industrielle et d'échange intéressant la viticulture.

ART. 5. — Le fonds social est fixé à trente millions de francs.

Il est divisé en soixante mille actions de cinq cent francs chacune.

Il peut toujours être augmenté pour répondre aux vues et au but de la Société.

Dans le cas où les actions souscrites ne représenteraient pas le chiffre entier de l'émission, la Société se constituerait, pourvu que la souscription ne descendât pas au-dessous de cinq millions.

ART. 15. — Pour faciliter au nombreux public, qui consomme les produits de la vigne, le moyen de venir en aide à la viticulture, la Société ouvre des comptes d'épargne qui fonctionneront aussitôt après la constitution définitive de la Société.

Les versements seront reçus à la caisse sociale depuis la somme de vingt-cinq francs et au-dessus.

Dès que les versements s'élèveront au chiffre de cinq cents francs, le titulaire recevra un titre d'action définitif.

Dans le but d'encourager les capitaux à venir en aide à l'industrie viticole, un groupe de députés a l'intention de présenter à l'approbation de la Chambre un projet de loi dont l'application aurait les conséquences les plus fécondes; en voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert au Ministère de l'Agriculture un crédit annuel de 15 millions de francs pour servir l'intérêt 3 pour 100 à un capital de 500 millions qui s'utilisera à la défense des vignes contaminées et à la reconstitution des vignes détruites.

ART. 2. — La durée des avances d'intérêt est limitée à une période de quinze années.

ART. 3. — Toute Société qui aura reçu des avances d'intérêts devra les rembourser dès que les revenus le permettront.

ART. 4. — L'Etat exercera un contrôle sur les opérations de la Société débitrice jusqu'au moment où il sera remboursé de ses avances.

ART. 5. — Les avances d'intérêts ne seront consenties par l'Etat qu'aux conditions suivantes :

1° Chaque contrat passé avec les propriétaires de vignes devra contenir la clause suivante : Les frais de culture, de traitement, de reconstitution y compris les impôts dus à l'Etat, seront entièrement à la charge de la Société fermière ;

2° Pour tous achats de vignes contaminées ou de terres où la vigne a été détruite ;

3° Pour l'établissement de toute industrie nécessaire à la viticulture ;

4° Les revenus nets seront répartis : 70 pour 100 à un fonds de réserve servant à li-

bérer les propriétaires de vignes des avances faites sur leurs domaines.

30 pour 100 aux actionnaires.

5° Toute Société contrevenant aux prescriptions des articles 1 et 4 est mise en demeure de rembourser les avances qui lui ont été faites par l'Etat.

Ceci n'est encore qu'un projet dont la discussion publique pourra modifier l'économie; mais pour l'avenir de la viticulture il suffirait que le principe de la subvention fût admis, afin de donner une impulsion nécessaire à la formation des Sociétés de crédit aux vignes de France et à leur reconstitution. Les syndicats ou comités de vigilance existant dans les départements viticoles, d'accord avec les Sociétés d'agriculture, ne refuseront pas de donner à la nouvelle institution un très utile concours et un précieux contrôle.

LA ROQUE-AYNIER.

Voilà une grande et utile pensée.

Restaurer les ruines accumulées dans notre département par la mortalité des vignes tuées par le phylloxéra, pour la reconstitution de nos vignobles détruits.

Pour cela, il faut de l'argent et de la science.

La science on la possède; les remarquables travaux, des Gaozin, des Estournel, des Meunier, des Azain, des Aurran, et parmi nos compatriotes des Gironde, des Maurice, des Bergis, des Bessières etc. en sont les preuves éclatantes.

Reste l'argent. Il faut le trouver.

Pour que le capitaliste soit sûr que son argent sera utilement employé, le mieux est qu'il fasse lui-même les plantations, et pour éviter toute difficulté dans le remboursement, le plus simple est qu'il se rembourse lui-même.

Partant de cette donnée, M. Saturnin Fabre, du Var, a jeté les bases d'une Société qui se chargera de reconstituer les vignobles de ce département, à ses frais et d'après les meilleures méthodes connues, et qui se remboursera de ses avances en percevant, pendant un certain nombre d'années, l'augmentation de revenu qui résultera des travaux qu'elle aura exécutés.

A cet effet, la Société affermera aux propriétaires qui lui en feront la demande, les terres qu'ils possèdent, pour une durée variant de 12 à 30 ans et pour un prix de 50 à 200 francs par hectare suivant la durée du bail et la nature du sol. Elle plantera des vignes et en retirera le produit jusqu'à la fin du bail. A ce moment le propriétaire reprendra sa terre en pleine production, sans avoir aucune indemnité à payer, et il aura un magnifique vignoble qui ne lui aura rien coûté.

Aujourd'hui le capitaliste qui prête les fonds pour une amélioration agricole prélève un intérêt ruineux pour le propriétaire. Avec la combinaison de M. Fabre, au contraire, c'est le capitaliste qui paie le propriétaire pour transformer ses terres.

Pourquoi n'en ferions-nous pas autant dans le Lot ?

Pourquoi un Fabre ne se lèverait-il pas aussi et ne formerait-il pas une société.

Ce que l'on a obtenu dans le Var, dans la Dordogne, la Gironde et la Charente, ne pourrait-on pas l'obtenir ici ?

Dans tous les cas, pourquoi ne pas le tenter ?

L'œuvre est grande, généreuse, patriotique et nationale : tout en offrant aux capitaux engagés une rémunération abondante, elle présente pour les agriculteurs du département d'inappréciables avantages.

Sursum corda et à l'œuvre !

**Foire de Cabrerets.** — Malgré la crise que nous traversons, les nouvelles foires mensuelles du troisième samedi du mois, sont de plus en plus suivies à Cabrerets. Les propriétaires de bêtes à laine qui n'avaient pas voulu tout d'abord céder leurs animaux au bas prix qu'on leur en offrait, se décidaient enfin, cédant aux exigences de la situation, à livrer leurs bêtes à un cours quelconque ; aussi s'est-il fait quelques transactions de ce côté-là.

Le foirail aux bœufs était assez bien garni, mais peu d'affaires se sont traitées.

Le marché aux cochons, à la volaille, et aux oisons, n'était pas mal approvisionné et conservait à peu près le même cours des marchés des localités environnantes.

Affluence de curieux, de marchands étalagistes et forains

**Montcuq.** — Dans la soirée de dimanche, la grêle est tombée sur plusieurs communes du canton.

Les dégâts causés sont considérables en certains endroits.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

(de 8 à 9 h. 1/2, Allées Fénelon.)

PROGRAMME DU JEUDI 24 JUIN 1886.

- Allégo militaire X...
- L'étoile du Nord (fantaisie) Meyerbeer.
- Sigurd (valse) Royer.
- Une Nuit de Cléopâtre (mosaïque) Massé.
- Manon Lescault (ouverture) Auber.
- Marche Turque Mozart.

**Concert des Enfants de Cahors.**

(à 8 h. 1/2, Place d'Armes).

PROGRAMME DU VENDREDI 25 JUIN 1886.

- Allégo militaire Beroux.
- Le Barbier de Séville (fragments) Rossini.
- Les Porcherons (fantaisie) Grisar.
- Les Abeilles (valse) Geoffroy.
- Le Pré aux Clercs (mosaïque) Hérold.
- Le vieux loup de mer (quadrille) Mulot.

**Bibliographie**

La douzième et dernière édition de **L'ART DE FAIRE LE VIN AVEC LES RAISINS SECS**, par J. F. AUDIBERT, vient de paraître. Ce livre est le *vade mecum* de quiconque veut toucher aux raisins secs. Il renferme, avec toutes les innovations faites depuis les premières éditions, tous les documents nécessaires à cette fabrication, les circulaires Ministérielles, de la Régie, les Expériences célèbres, divers tableaux synoptiques, des gravures, des planches et des figures.

Le grand succès de cette nouvelle édition s'explique facilement, sachant que le populaire auteur de cet ouvrage, absolument remanié et sur beau papier (grand in-8° de 400 p. environ), est J.-F. Audibert, le créateur de l'industrie de ce vin.

En vente au Bureau du Journal d'Agriculture : *L'Echo Universel*, éditeur, à Marseille, et chez tous les libraires.

PRIX : 3 fr. 50, et franco-poste : 3 fr. 90

La 8<sup>e</sup> série de **L'HISTOIRE ILLUSTRÉE DU SECOND EMPIRE**, par Taxile Delord, vient d'être mise en vente. Le lecteur y trouve le récit exact du coup d'état de décembre, les proclamations de Bonaparte au peuple et à l'armée, la suppression des journaux, l'arrestation des représentants du peuple, l'organisation de la résistance, etc....

Cette série est ornée de 8 gravures dans et hors texte. Cette publication est on le sait la plus recommandable au point de vue historique qui ait paru sur le second empire. Elle est, par la modicité de son prix, particulièrement accessible aux lecteurs. Elle est en vente chez tous les libraires, par livraisons de 10 centimes et par série de cinq livraisons à 50 centimes.

ST-NICOLAS. 6<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 29, (17 juin 1886). — Le roi prisonnier. Leila Hanoum. — Un déshérité. Eudoxie Dupuis. — Au Tonkin. (\*\*\*) — La succession du roi Guiliéri. Charles Ségard. — La boîte aux lettres — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Weiss, A. Sandoz, Dick de Lonlay, B. de Monvel, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris.

LA NATURE, Sommaire du 19 juin 1886. — Le « Scelidotherium ». Le grand édenté fossile de l'Amérique du Sud : P. Fischer. — La lanoline. — Lampe électrique à arc, système Pieper. — Un nouveau fruit comestible : J. Poisson. — Torpilleur sous-marin Nordenfeli. — L'industrie de la bonneterie. Les « jerseys » sur les métiers circulaires : E. B. — Nid de fauvette ; composition inédite de M. Giacomelli. — Récréations scientifiques : les carrés magiques : H. Blerzy. — Le chemin de fer à crémailière. Le progrès réalisé dans la construction par M. Abt. — Académie des sciences ; séance du 15 juin 1886 : S. Meunier. — Chronique. — Les appareils d'enseignement électrotechnique. X... — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Étude de M<sup>e</sup> J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le palais de justice.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

On fait savoir à tous ceux à qui il appartient que, suivant exploit de M<sup>e</sup> Laborderie, huissier à Cazals en date des onze et dix-sept juin courant, enregistré, il a été notifié et donné copie : à la requête du sieur Pierre Crassat, propriétaire, domicilié au lieu de Pech Rouge, commune de Cassagnes, ayant constitué M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne au dit Cahors où il demeure,

à la dame Marie Thouron, épouse du sieur Paul Labro, propriétaire, demeurant, chez sa mère au lieu de l'Impeoutadis commune des Arques,

Et à Monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de Justice de la dite ville,

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et expédié en forme, constatant le dépôt au dit greffe de la copie dûment collationnée, signée de M<sup>e</sup> Billières, avoué et enregistrée d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Puech, notaire à Puy-l'Évêque, le vingt-sept décembre dernier, enregistré et transcrit, contenant vente par le dit Paul Labro, propriétaire, cultivateur, demeurant autrefois au lieu de Montelus, commune de Loubéjac (Dordogne) et actuellement demeurant en qualité de domestique chez le sieur Andrieu au lieu du Périer, commune de Soturac, en faveur du sieur Pierre Crassat, sus-nommé, savoir : 1° d'une pièce de terre en nature de bois chênes, située au lieu de Pech-Rouge, commune de Cassagnes, de contenance de dix ares environ, formant une longe et confrontant du levant à Roques, du midi à Basset, du couchant et du nord aux époux Lafon; 2° d'une autre parcelle

de bois chênes située au même lieu, de contenance de quinze ares environ, confrontant du nord et du levant, aux mariés Lafon, du sud et du couchant à veuve Cary; 3° d'une autre parcelle de bois située au même lieu, en nature de chênes et pinadas, de contenance de vingt-deux ares environ, confrontant du nord à Basset et à l'acquéreur, du levant à Lacour et à chemin, du midi à l'acquéreur et du couchant à Basset, et 4° d'un autre article autrefois châtaigneraie actuellement pinada, situé au même lieu, de contenance de neuf ares environ, confrontant du levant et midi à Basset, du nord et couchant à la veuve Cary, pour et moyennant la somme de deux cent quarante francs, payable avec l'intérêt légal à partir du premier janvier dernier, aux créanciers inscrits sur les immeubles vendus, après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge; les frais de purge devant venir en diminution du prix,

Afin que la dite dame et Monsieur le procureur de la République n'en ignorassent et eussent à prendre, si bon leur avait semblé, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils auraient jugé convenable sur les immeubles vendus, dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication,

La dite notification, contenait en outre déclaration à Monsieur le procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pouvait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas tous connus du requérant, celui-ci ferait publier les présentes conformément à l'article 2194 du code civil et aux avis du conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, Jules BILLIÈRES.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

- Agen. — Aix. — Ais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Ancey. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Avillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpenas. — Castres. — Cetta. — Châlons-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroix. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervier. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Loriant. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Rosne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE

- Colmar. — Guedwiller. — Metz. — Mülhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse, — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C<sup>tes</sup> de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

**BOURSE. — Cours du 24 juin.**

3 0/0	83 00
3 0/0 amortissable (ancien)	82 55
3 0/0 id. 1884	85 90
4 1/2 0/0 ancien	106 90
4 1/2 0/0 1883	110 25

**Dernier cours du 23 juin.**

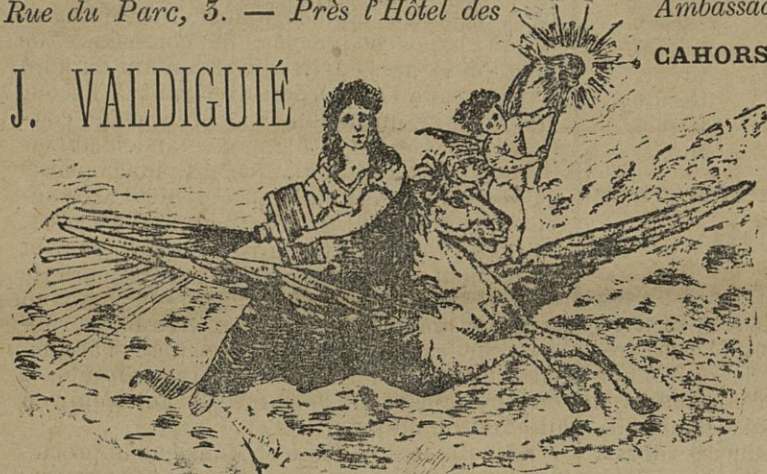
Actions Orléans	1,320 50
Actions Lyon	1,208 50
Obligations Orléans 3 0/0	385 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	326 00
Obligations Lombardes (jouissance)	322 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 75



**GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET**

5, Rue du Parc, 5. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs

J. VALDIGUIÉ



Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement: photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferropressé; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

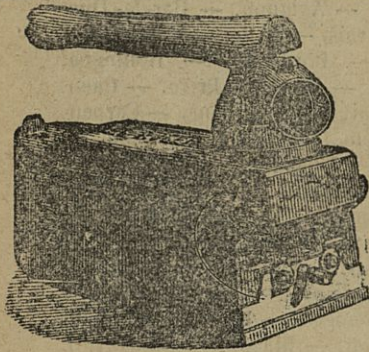
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.



**NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :  
**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

**ROLDES & MOILIN**

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

**CHEMISES SUR MESURE**

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

**PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE**

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**VIN DE TABLE**

Garanti naturel et sans plâtre

**A. BACH**  
CAHORS

Pièce de 225 litres. . . **110 fr.**  
1/2 pièce de 115 litres. . . **58 fr.**

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

**PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT**

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : **120,000 fr.** S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

**UN TISSAGE DE TOILE**

désire un représentant sérieux pour la place et plusieurs départements. Ecrire poste restante, Armentières (Nord), Initiales X. R.

**MODES**

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

**LA SAISON**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste. Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

**Histoire Ancienne de l'Orient**

Par François LENORMANT

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale  
Tome I : Les Origines, les Bœes et les Langues.  
Tome II : Histoire de l'Égypte, de l'Égypte antique, de l'Égypte moderne, de l'Égypte actuelle.  
Tome III : Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte.  
Tome IV : Histoire de l'Assyrie, de l'Assyrie antique, de l'Assyrie moderne, de l'Assyrie actuelle.  
L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.  
Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.  
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.  
Payable CINQ francs par mois.  
Livraison gratuite envoyée sur demande.

**A LOUER**

Avenue de la Gare, à CAHORS

**UNE TRÈS GRANDE SALLE**

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus de Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**DICTIONNAIRE**

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

**CARTE**

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES**

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLEAU**

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L10 par la poste.

**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs à Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

31 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
**MÉDAILLES D'ARGENT, OR**  
ET DIPLOME D'HONNEUR.

5 Prix par ordre de mérite

Académie nationale

PÉRIGUEUX 1880. DUPONT D'HONNEUR  
BORDEAUX EXP-INT-1882. HORS CONCOURS